



Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie*.
Elle vous est remise lors de votre consultation d'urologie avant de pratiquer un acte à visée diagnostique ou thérapeutique. Elle est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par votre urologue.

Votre urologue vous a expliqué la pathologie dont vous souffrez ou dont il doit faire le diagnostic. Il vous a exposé les différentes modalités et alternatives de prise en charge et de traitement et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé.

Vous sont exposés ici les raisons de l'acte que va effectuer votre urologue, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.

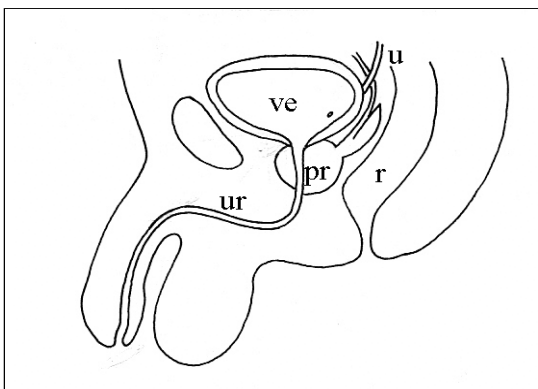
CYSTOSCOPIE

Vous allez avoir une urétrocystoscopie. Cet examen consiste à examiner l'urètre et la vessie par les voies naturelles (endoscopie)

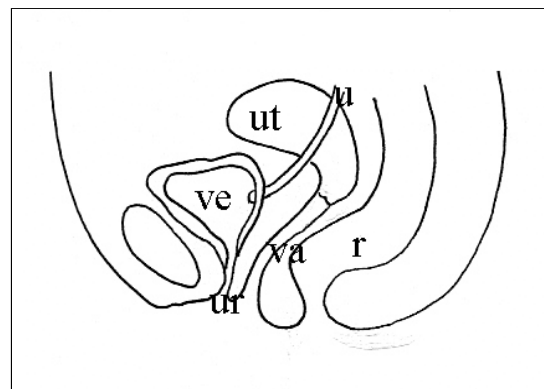
LA VESSIE

La vessie est le réservoir dans lequel l'urine provenant des reins est stockée avant d'être évacuée lors de la miction.

L'urètre est le canal de sortie de la vessie.



Homme



Femme

Légende : pr : prostate, r : rectum, u : uretère, ur : urètre, ut : utérus, va : vagin, ve : vessie ;

POURQUOI CET EXAMEN ?

Une cystoscopie est pratiquée : soit pour aider au diagnostic de troubles urinaires, soit dans le cadre de la surveillance d'une lésion de vessie.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Cet examen est habituellement réalisé en ambulatoire et, chez l'homme, sous anesthésie locale. Il s'effectue après vérification de l'absence d'infection urinaire évolutive.

Le cystoscope est un tube mince muni à son extrémité d'une lentille reliée à une source lumineuse. Il est introduit dans la vessie par le canal de l'urètre ; chez l'homme le passage de l'appareil peut être ressenti au niveau du sphincter et de la prostate malgré l'effet de l'anesthésie locale. Parfois des prélèvements superficiels peuvent être réalisés.

SUITES ET RISQUES

Après la cystoscopie, vous pouvez avoir pendant quelques heures des besoins d'uriner pressants et une sensation de brûlures en urinant. En cas de persistance de ces troubles, vous devez prendre contact avec votre médecin traitant ou votre urologue.

Les complications de cet examen sont possibles mais rares :

- saignement urinaire transitoire,
- infection urinaire.

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

*L'Association Française d'Urologie n'assume aucune responsabilité propre en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents, d'une erreur ou d'une imprécision dans le contenu des documents.